



Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 035-213502917-20261013-2026_57-DE

Département Ille-et-Vilaine

Commune de Saint-Marcen

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/10/2026

Nombre de membres

Afférents	Présents
11	9

Vote

A l'unanimité

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication et de sa transmission en Préfecture
Le :

L'an 2026, le 2 Octobre à 20 :00, légalement convoqué, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Marcen s'est réuni, à la mairie, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur LEPORT Louis, Maire.

Présents : M. LEPORT Louis, Maire, M. RENARD Pierrick, Mme JÉSUS DA SILVA Valérie, Mme MAZIER Sylvie, M. PITOIS Jérôme, M. CHAPPÉ Mikaël, Mme CARRASCO Léa, Mme LADOIRE Angéline, M. CHOANIER Bernard

Excusé(s) ayant donné procuration : M. HAMELIN Sylvain à M. RENARD Pierrick, Mme CHAPPÉ Corinne à Mme MAZIER Sylvie

Date de convocation : 28/09/2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme JÉSUS DA SILVA Valérie

2026-57 Validation du dossier de consultation et du CCTP – 9 rue du Menhir

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération relative au projet de réhabilitation du bâtiment communal situé 9 rue du Menhir ;

Considérant que la commune souhaite engager les travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé 9 rue du Menhir, afin notamment de permettre la création de deux logements et d'un local commercial ;

Considérant que le cabinet Studio Pilipili, maître d'œuvre de l'opération, a élaboré les documents nécessaires à la consultation des entreprises ;

Considérant que le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit les caractéristiques techniques, les prestations et les exigences relatives aux travaux à réaliser ;

Considérant qu'il convient de valider le dossier de consultation des entreprises préalablement au lancement de la consultation ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

De valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal situé 9 rue du Menhir.

De valider le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) établi dans le cadre de cette opération.

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au lancement de la consultation des entreprises, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer les documents relatifs au lancement de la consultation.

Envoyé en préfecture le 13/10/2026

Reçu en préfecture le 13/10/2026

Publié le

ID : 035-213502917-20261013-2026_57-DE

Les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération sont inscrits au budget

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait et délibéré le 02 octobre 2026

Le Maire, LEPORT Louis

